



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Direction des Territoires

Unité Territoriale : Unité Territoriale d'Alès

Service Territorial : Territoire Piémont

Numéro de l'acte : ARRÊTÉ N° AL-2024-22-ACNC

Arrêté temporaire de circulation Portant sur des mesures de fermeture de route avec déviation

Sur la D117
Du PR1+270 (43.9516169397, 3.9478575348) au PR5+380 (43.9868020469, 3.9518739276)
Sur le territoire des communes
de **DURFORT-ET-SAINT-MARTIN-DE-SOSSENAC** et **SAUVE**,
Hors agglomération
Du lundi 10 juin 2024 au vendredi 27 septembre 2024

La Présidente du Conseil départemental du Gard

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code de la route,
- Vu** le code de la voirie routière,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu** l'arrêté de la Présidente du Département du Gard en vigueur portant délégation de signature,
- Vu** le marché N° M94028 en date du 05/04/2024,
- Vu** l'avis du Maire de la commune de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac en date du 28/05/2024,
- Vu** l'avis du Maire de la commune de Sauve en date du 28/05/2024,
- Vu** l'avis des transports LIO en date du 29/05/2024,
- Vu** la consultation pour avis auprès de la gendarmerie en date du 23/05/2024,
- Vu** la consultation pour avis auprès du SDIS en date du 23/05/2024,

Vu la demande en date du 07/05/2024 de la la société GIRAUD SAS demeurant 404 Avenue Jean Philippe Rameau BP 90004, 30101 Alès cedex Mme ARNAUD Julie en vue de réaliser la mise en œuvre de RSC (Revêtement Superficiels Combinés) sur D117 du PR 1+270 au PR 5+380 sur le territoire des communes de **DURFORT-ET-SAINT-MARTIN-DE-SOSSENAC** et **SAUVE**,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Considérant qu'afin en vue de réaliser la mise en œuvre de RSC (Revêtement superficiels combinés) sur D117 du PR 1+270 au PR 5+380, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1 : Réglementation

La circulation générale sera temporairement réglementée D117 du PR 1+270 au PR 5+380 sous réserve et conditions particulières ci-dessous.

Le phasage du chantier s'organise comme suit :

- Du 10/06/2024 au 05/07/2024 : Pose de buses pour le réseau pluvial + Terrassement / Remblaiement des poutres de rives
- Du 29/07/2024 au 02/08/2024 : Reprofilage en GE 100 kg/m²
- Du 02/09/2024 au 10/09/2024 : Mise en œuvre d'ESU
- Du 23/09/2024 au 27/09/2024 : Réalisation de la Signalisation verticale et horizontale

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la RD.

Itinéraire de déviation

Pendant tout le déroulement des travaux, une déviation sera mise en place, les véhicules déviés emprunteront l'itinéraire défini en annexe, selon le Plan de déviation joint au présent arrêté.

Les dispositions prescrites à l'article 1 ne s'appliquent pas aux véhicules des forces de l'ordre et aux véhicules des services de secours et d'incendie. Une priorité de passage sera donnée par rapport aux travaux.

Article 2 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté est applicable à compter

- Du lundi 10 juin 2024 au vendredi 05 juillet 2024 : Le chantier se fera de jour de 07h30 à 18h00 sous route barrée avec déviation sauf riverains, réouverture le soir et le week-end.
- Du lundi 29 juillet 2024 au vendredi 02 août 2024 : Le chantier se fera de jour de 07h30 à 18h00 sous route barrée avec déviation sauf riverains, réouverture le soir.
- Du lundi 02 septembre 2024 au mardi 10 septembre 2024 : Le chantier se fera de jour de 07h30 à 18h00 sous route barrée avec déviation sauf riverains, réouverture le soir et le week-end.
- Du lundi 23 septembre 2024 au vendredi 27 septembre 2024 : Le chantier se fera de jour de 07h30 à 18h00 sous route barrée avec déviation sauf riverains, réouverture le soir.

Pendant ces périodes, la circulation sur cette portion de RD sera interdite de 07h30 à 18h00, réouverture en fin de journée et le week-end durant la période du chantier, sauf cas de force majeure.

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue GIRAUD SAS.

Elle devra être adaptée au chantier réalisé, car la route sera réouverte à la circulation en fin de journée et le week-end.

Des panneaux informant la présence de gravillons et une limitation à 50km/h devront être mis en place aux distances réglementaires.

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :

Mr Stéphane MIQUEL ET Mr Jacques TOIRON

Téléphone : 0674400495 ou 067440040494

Article 4 : Information des usagers

Ces travaux feront l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site <https://www.inforoute30.fr/> et sera listé dans le tableau hebdomadaire des principales perturbations sur le réseau départemental du Gard.

Article 5 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Recours

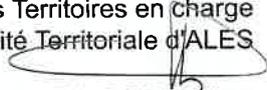
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 7 : Application de l'arrêté

M. le Directeur Général des Services du Département du Gard,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à la société GIRAUD SAS.

Fait à Alès, le 23/05/2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Territoires en charge
de l'Unité Territoriale d'ALÈS


Eric BOUSQUET

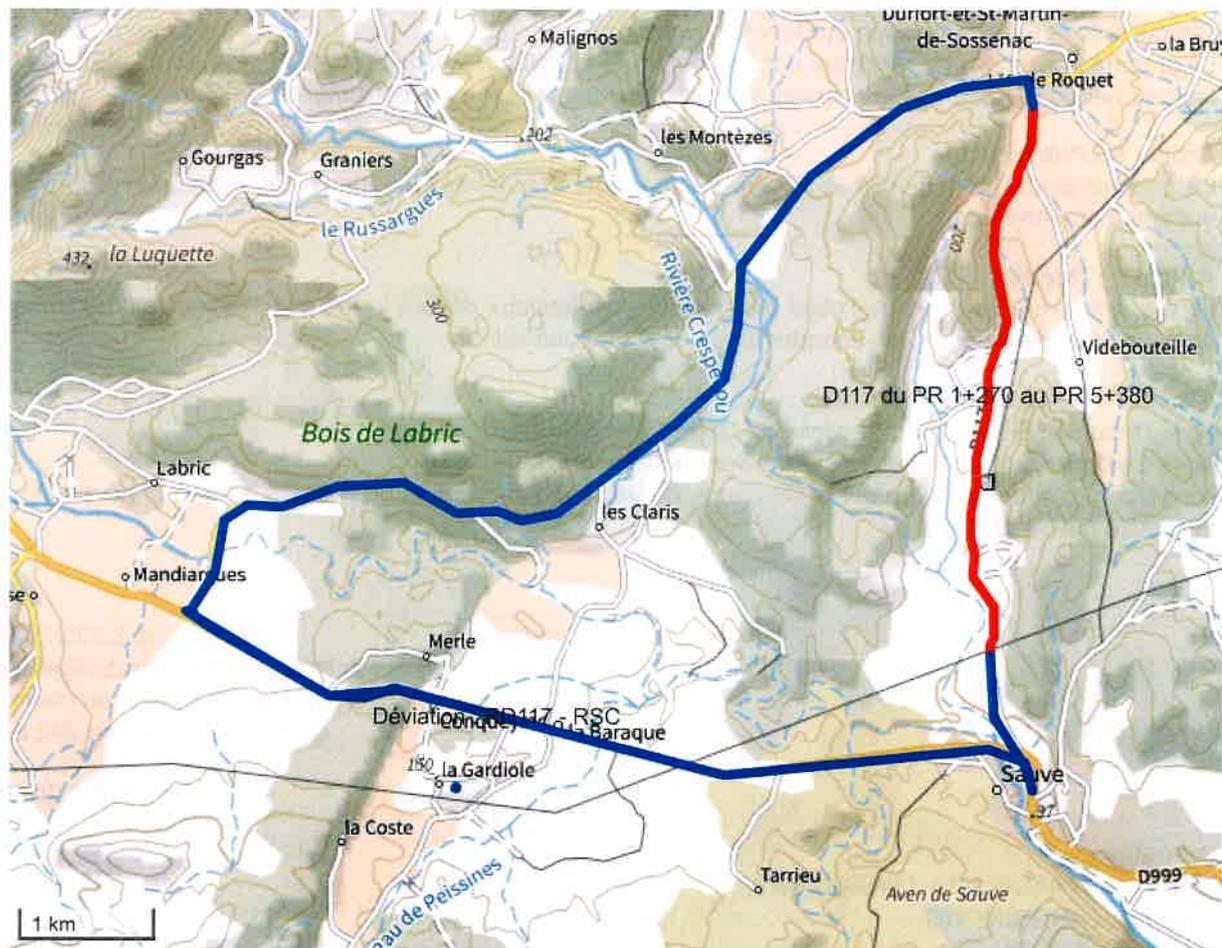
Diffusions :

Madame ARNAUD Julie, GIRAUD SAS,
Entreprise PROBINORD,
Entreprise ANDRE TP,
Entreprise ABR,
M. le Maire de la commune de DURFORT-ET-SAINT-MARTIN-DE-SOSSENAC,
M. le Maire de la commune de SAUVE,
Madame la Présidente, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,
SDIS du Gard,
Transports LIO,
PER Lasalle,
Coordonnateur régie Lasalle,
Direction des territoires, SIAC UT Alès,
PER Lasalle, PER Quissac, Coordonnateur régie Lasalle, TER Piémont,

Liste des pièces jointes :

- Localisation

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviaton RD117 - RSC

Via: Route de Durfort, Route de Saint-Hippolyte-du-Fort, Route de Sauve, Route de Nîmes, Route du Vigan, D 982, Route de Saint-Hippolyte-du-Fort, Route de Sauve
22.1 km, 23 min

Se diriger vers le sud sur la route de Durfort (D 117) - 800 m

Aller tout droit sur la route de Saint-Hippolyte-du-Fort (D 999) - 7 m

Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m

Se diriger vers le sud-est sur la route de Saint-Hippolyte-du-Fort (D 999) - 250 m

Prendre le rond-point, puis la quatrième sortie sur la route de Saint-Hippolyte-du-Fort (D 999) - 55 m

Sortir du rond-point sur la route de Saint-Hippolyte-du-Fort (D 999) - 1.5 km

Continuer tout droit sur la route de Sauve (D 999) - 2 km

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur la route du Vigan (D 999) - 35 m

Sortir du rond-point sur la route du Vigan (D 999) - 2 km

Continuer tout droit sur la route de Nîmes (D 999) - 1 km

Prendre le rond-point, puis la quatrième sortie sur la route de Nîmes (D 999) - 100 m

Sortir du rond-point sur la route de Nîmes (D 999) - 150 m

Vous êtes arrivé à votre seconde destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers le sud-est sur la route de Nîmes (D 999) - 800 m

Continuer tout droit sur la route du Vigan (D 999) - 2 km

Prendre le rond-point, puis la quatrième sortie sur la route du Vigan (D 999) - 80 m

Sortir du rond-point sur la route du Vigan (D 999) - 2 km

Continuer tout droit sur la route de Nîmes (D 999) - 1 km

Prendre le rond-point, puis la première sortie sur D 982 - 5.5 m

Sortir du rond-point sur D 982 - 800 m

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur D 982 - 40 m
Sortir du rond-point sur D 982 - 350 m
Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la droite - 0 m
Se diriger vers l'est sur D 982 - 7 km
Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la droite - 0 m
Se diriger vers l'est sur la route de Saint-Hippolyte-du-Fort (D 982) - 150 m
Tourner à droite sur la route de Sauve (D 117) - 200 m
Vous êtes arrivé à votre destination, sur la droite - 0 m

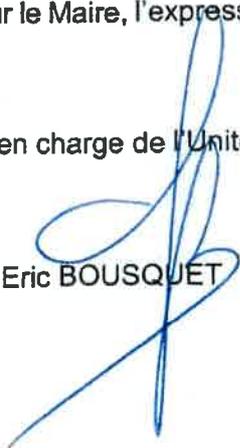
Les différentes phases de travaux sont les suivantes :

Date	Phase de travaux	Condition de circulation
Du 10 Juin au 5 Juillet	Terrassement	Route fermée en journée, réouverture soir et wk Déviation via la RD 982
Du 29 Juillet au 2 Aout	Reprofilage	Route fermée en journée, réouverture soir et wk Déviation via la RD 982
Du 5 au 30 Aout	Congés	Route ouverte à la circulation
Du 2 au 13 Septembre	Revêtement	Route totalement fermée Déviation via la RD 982

Des panneaux d'information vont être mis en place début du mois de Juin, pour informer les usagers.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Adjoint en charge de l'Unité Territoriale d'Alès


Eric BOUSQUET